

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS : Adèle DUPÉ : procuration à Maïté BALZANO
Emmanuelle ROMANE: procuration à Patricia ISAFAMBA,
David BARADAT: procuration à Jean BERLANGA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maïté BALZANO

Nombre de conseillers : 15 Présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15

Objet 7 : Remplacement d'un adjoint technique

Le Maire informe l'assemblée que Mme Suzanne DIEZ fera valoir ses droits à la retraite le 31 mars 2021. Mme DIEZ occupe un poste de titulaire, adjoint technique principal de 2^e classe. Elle est chargée pour partie du ménage de l'école et des bâtiments communaux, et assure également pour l'autre partie de son temps de travail le service de cantine et de garderie.

Le poste de Mme DIEZ est un poste de catégorie C qui n'exige pas de concours. Il est dans ce cas possible de recruter un agent contractuel qui pourra être stagiaire pendant 1 an puis titularisé, s'il donne satisfaction.

Pour pouvoir recruter un agent il convient d'effectuer les démarches suivantes:

- Déclaration vacance de poste sur le SET
- Publication de l'offre d'emploi sur le SET.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au remplacement de Mme DIEZ et à faire les démarches relatives à ce recrutement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** la proposition du Maire
- **Autorise** le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer le fonctionnaire faisant valoir ses droits à la retraite
- **Précise** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré à Lée, le jour, mois en an que dessus,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Didier RIVIERE

